

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE-2024-1775808 -PROF STA cat 2 n°2

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Professeur-e / Sciences et Techniques pour l'Architecture / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'État
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Bretagne
Département	Ille-et-Vilaine
Adresse	44 boulevard de Chézy, 35064 RENNES

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait via Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2028, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études (DE), offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes, dès la Licence ; et, avec l'Université Rennes 2, un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), une bi-diplomation Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HITCAR) et un parcours au sein de l'École Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) a vocation à regrouper les chercheurs titulaires de l'ENSAB et accueille des doctorants dans les écoles doctorales ALL et ESC. Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les questions liées à la production de l'objet architectural, aux modélisations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées.

Ces recherches sont organisées selon 4 pôles développant les thématiques suivantes : « Densité, réversibilité, espaces publics », « Matériaux biosourcés », « Socio-histoire des professions » et « Architecture et numérique ». Dans le cadre de ces pôles thématiques, le GRIEF favorise le développement de travaux liant projet et recherche. En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragé.

Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permettent de partager les résultats des travaux de recherches.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Le recrutement d'un·e professeur·e dans la discipline STA-CIMA vise à renforcer l'interdisciplinarité et la coopération entre architecture et sciences de l'ingénieur, coordonner et faire rayonner le champ STA au sein de l'école, ainsi qu'au niveau national et international, conforter l'activité scientifique de l'ENSAB dans le domaine des sciences et techniques appliquées au projet architectural.

En 1er cycle, il/elle coordonne les enseignements du champ et veille à l'apport des savoirs et outils fondamentaux sur les questions constructives et d'ambiance dans la démarche de projet : connaissances générales, scientifiques des phénomènes, points de vue architectoniques. Il/elle propose un TD d'observation de chantier (L1-S2) et coordonne l'atelier de projet du S4 (L2) sur la thématique "construction" (atelier 112HeTD + 24HeTD théorie/coordination).

En 2ème cycle, l'enseignant·e propose un enseignement de théorie de l'architecture de tronc commun (S8 – 12hCM soit 20HeTD) et coordonne l'enseignement « architecte et ingénieur » des S7-S8 (48HeTD). Il/elle intégrera un domaine d'étude : contribution aux apports théoriques des enseignements, participation aux ateliers de projet et de PFE (20HeTD) et encadrement de mémoires (24HeTD).

Autres charges :

48h réparties entre encadrement et/ou exercices collectifs parmi les 4 suivants (24HeTD chacun) :

Initiation à la recherche : accompagnement d'un groupe d'étudiants dans un exercice leur apprenant les étapes de la méthodologie de la recherche par la constitution d'un dossier respectant les règles de l'écriture scientifique.

Bilan de Licence + tutorat des stages : accompagnement d'un groupe d'étudiants de licence 3 (S5) dans un exercice de bilan sur les acquis du premier cycle et de prospective sur la suite du parcours académique et professionnel + suivi d'étudiants (L1, L3, M2) pour les stages.

HMONP : directeur/ directrice d'étude de 3 à 5 architectes DE (suivi régulier du carnet de bord MSP et formation théorique reçue + encadrement d'un mémoire)

Tutorat pédagogique d'apprenti·e·s : suivi d'étudiant·e·s en 2e année du cycle master (accompagnement dans la formation, suivi des missions, coordination avec l'entreprise).

Autres tâches

L'enseignant·e participera au contrôle des connaissances, à la coordination pédagogique, aux réunions et jurys et, par ses obligations statutaires, aux entretiens primo-entrants, journées portes ouvertes, prérentrées et forums d'intersemestre. En tant que professeur·re, il-elle prendra des responsabilités dans les instances de l'école et ses commissions pour notamment porter l'évolution du projet pédagogique de l'ENSAB et devra participer à son rayonnement par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en Bretagne, en France et à l'étranger.

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Le/la candidat·e recruté·e devra posséder une solide expérience d'enseignement et de recherches en ENSA ou équivalent à l'international. Une expérience professionnelle solide en bureau d'études et/ou agence d'architecture est également attendue. Celle-ci doit attester d'aptitudes avérées montrant une profondeur de réflexion architectonique.

Le/la candidat·e devra promouvoir une réflexion critique sur la culture constructive du point de vue de la structure, de l'enveloppe et des matérialités. Il est également attendu que le ou la candidat·e puisse construire un lien fort entre recherche et pédagogie. Pour cela, il/elle devra développer des CM et/ou TD et avoir également une pratique de

l'encadrement d'ateliers de projets et de CM de théorie de l'architecture.

Le profil du/de la candidat.e doit attester d'une inscription dans des réseaux experts d'envergure nationale et internationale (écoles, universités, établissements reconnus, organismes publics ou privés). Il est attendu de l'enseignant une expérience et des compétences en termes de coordination d'équipe pédagogique afin de porter la coordination du champ STA et la coordination d'équipes pédagogiques de projet.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le double profil professionnel et scientifique doit permettre le rattachement à la maquette pédagogique et aux activités de recherches de l'ENSAB. Il est attendu du/de la candidat.e qu'il/elle se rattache au laboratoire de l'école, le GRIEF, afin de contribuer au développement des sciences et des techniques pour l'architecture, notamment par l'organisation de manifestations scientifiques et de leur diffusion entre autres par des publications. Le/la candidat.e doit ainsi attester d'un engagement dans la recherche pouvant le mener à terme à l'encadrement de doctorants-es. L'expérience du/de la candidate doit permettre son inscription dans l'un des pôles thématiques de recherche du GRIEF.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Le/la candidat.e devra être diplômé.e et/ou détenir le titre d'ingénieur (ou équivalent) et posséder une expérience professionnelle avérée en tant qu'architecte praticien. Un engagement dans la recherche scientifique est également demandé pour, à terme, pouvoir encadrer des doctorants.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter

sandrine.quideau@rennes.archi.fr (aspects RH)